cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Leticia Castillo
https://www.cadre21.org/membres/cabfa86c87b8a8cc5ca09981

Date d'obtention : 2023-12-01 17:47:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la victime est essentiel. Lors de la première rencontre, il est important de ne pas juger et de soutenir correctement les personnes concernées. Un lien de confiance doit être établi avec les élèves touchés ainsi qu'avec l'intervenant pour gérer efficacement la suite des interventions. Cela peut être difficile pour les adolescents qui vivent déjà une situation compliquée.

Évaluer l'incident est une étape cruciale, car elle permet de comprendre l'ampleur et la gravité de la situation, d'arrêter rapidement la diffusion des images à caractère sexuel, et de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Par la suite, la vérification de l'information auprès des témoins et de la jeune victime tout en respectant la confidentialité est la prochaine étape à entreprendre.

Si jamais ces informations résultent à la conclusion que les activités ont été malveillantes et criminelles, le dossier doit être transféré au service de police sans remplissage de la grille d'évaluation.

Autrement, on peut passer à une discussion avec l'instigateur afin d'avoir sa version du cas dans l'objectif de pouvoir intervenir de la meilleure façon.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La différenciation entre un cas pris en charge par la police et un cas qui doit être pris en charge par l'équipe-école. Il est important de connaitre et mettre nos limites comme institution éducative et de savoir comment agir de façon cohérente avec la loi et les règles de notre école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de la vérification de l'information est la plus délicate à mes yeux puisque on doit faire attention de ne pas visionner et être en possession de ces images, malgré que nous souhaitons aider la jeune victime qui souffre. De plus, valider les informations de façon minutieuse nous permet d'offrir la meilleure aide et soutien à la victime en plus d'arrêter la propagation des sextos rapidement et de façon justifiée et efficace.